

Professions	I classe	II classe	III classe	IV classe	V classe	VI classe	VII classe	VIII classe	IX classe	X classe
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
achètent encore des marchandises travaillées chez d'autres marchands et font aussi du commerce avec les matières brutes, dont ils font usage	7	10	15	25	40	60	80	100	125	150
b) ceux qui dans des locaux déterminés travaillent leur matières ou celles qui leur sont fournies par ceux qui commandent la façon et de même ceux qui travaillent dans leurs locaux ou vont exercer leur métier de village en village . .	3	5	7	10	15	20	30	40	50	—
c) les vanniers, les marchands d'auges, tamis, formes, les ramoneurs, les blanchisseuses, les contre-maîtres et les apprentis	3	4	5	6	8	10	—	—	—	—

M o d i f i c a t i o n

de la lettre C — professions commerciales — de la table des classes de l'impôt annexée à la loi sur le même impôt du 20 décembre 1894.

Professions (occupations)	I classe	II classe	III classe	IV classe	V classe	VI classe	VII classe	VIII classe	IX classe	X classe	XI classe	XII classe
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
C. Professions commerciales.												
a) Le commerce du blé, du sel, de la farine, du bétail, des peaux, de la laine, de la toile, du matériel de bois, de l'eau et de l'essence de rose, etc. .												
1) en gros ou en gros et en détail	50	75	90	120	150	180	225	275	325	400	—	—